

La PI et la compétitivité du Canada



INSTITUT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA
INTELLECTUAL PROPERTY INSTITUTE OF CANADA

Les spécialistes de la propriété intellectuelle

Les spécialistes de la propriété intellectuelle (PI) sont des agents de brevets inscrits sur le registre, des agents de marques de commerce inscrits sur le registre et des avocats. Ils sont recrutés pour fournir des conseils aux titulaires de PI et les représenter afin de les aider à protéger leurs actifs en PI, à tirer avantage de ceux-ci et à éviter de violer les droits d'autres détenteurs de PI.

La PI inclut les brevets, les marques de commerce, les dessins industriels et le droit d'auteur. Chaque type de PI est régi par une loi et des règlements fédéraux qui déterminent comment le titulaire de PI peut obtenir des droits exclusifs sur sa PI. Ces droits exclusifs sont des actifs fort importants pour les détenteurs de PI qui ont investi des sommes appréciables d'énergie et de ressources dans le développement de leur PI.

Le rôle des spécialistes de la PI est donc d'aider les titulaires de PI à mieux comprendre ce qu'englobe leur PI, quelle est son importance, comment la protéger, comment la gérer, comment en tirer profit et comment éviter des erreurs coûteuses comme la violation des droits d'autres détenteurs de PI.

Par exemple, un agent de brevets rédigera une demande de brevet d'invention pour circonscrire la portée de la protection recherchée par celle-ci et débattre du bien-fondé de l'invention revendiquée devant le gouvernement fédéral en vue d'obtenir la protection raisonnable la plus large possible pour le détenteur de l'invention. Avant tout ce processus et tout au long de celui-ci, l'agent de brevet fournira au détenteur de l'invention de précieux conseils sur la protection de celle-ci afin de maximiser la valeur du brevet et de générer la protection la plus large possible pour l'invention. L'agent de brevet évaluera aussi si le brevet est contrefait par des tiers.

Un agent de marques de commerce rédigera une demande d'enregistrement de marque de commerce pour protéger une marque de commerce et débattre du bien-fondé de la demande d'enregistrement devant le gouvernement fédéral en vue d'obtenir la protection raisonnable la plus large possible pour le détenteur de la marque de commerce. Avant tout ce processus et tout au long de celui-ci, l'agent de marques de commerce saura où effectuer des recherches et ce qui doit être évalué pour déterminer si la marque de commerce mettra son titulaire dans le pétrin. Il guidera aussi celui-ci à travers les méandres du processus d'enregistrement. L'agent de marques de commerce s'occupera par ailleurs des procédures d'opposition de la marque de commerce et évaluera si la marque de commerce est violée par des tiers.

Les avocats spécialisés en PI peuvent effectuer une partie du travail décrit ci-dessus en plus de négocier des accords et des règlements de PI et de représenter leurs clients devant les tribunaux, par exemple au moment de causes de contrefaçon ou de violation de PI.

Les spécialistes de la PI s'assurent que les titulaires de PI sont bien protégés et qu'ils évitent des erreurs coûteuses. Ce rôle est très important, car les détenteurs de PI n'**investiront** dans le développement de celle-ci que s'ils sont sûrs de pouvoir en dégager des **bénéfices**. Les spécialistes de la PI sont des intervenants cruciaux en ce qui concerne la maximisation des bénéfices découlant de la PI.

En 2008, l'Office de la propriété intellectuelle (OPIC) a mené un sondage national sur le niveau de satisfaction de la clientèle. Dans ce sondage, 81 % des clients représentés ont indiqué qu'il était important que les conseils transmis par leur agent les aident à déterminer s'ils doivent déposer une demande de protection ou non.

Une économie solide repose sur un système de PI solide qui, à son tour, repose sur de solides spécialistes de la PI.